



Dires des avocats pour les tribunaux

Par **Breizatao**, le **08/12/2014** à **08:02**

Bonjour à tous, j' aurai aimé avoir une précision sur les dires envoyés par les avocats aux tribunaux, il est nécessaire que ces dires soient validés par le client avant d' être envoyés, aussi pouvez vous m' informer comment procéder pour être certain que le dire envoyé soit bien identique à celui validé par le client ? Attention n' allez pas croire que cela est une non confiance à son avocat, mais tout simplement une démarche logique. Merci

Par **Breizatao**, le **10/12/2014** à **21:23**

Aucune réponse... comme c' est curieux !